

Votation suisse du 13 février

Interdiction de la publicité pour le tabac qui atteint les enfants et les jeunes



CHRISTIAN PAULETTO¹

Quatre fois par année les Suisses sont appelés à voter sur les thèmes les plus divers de la politique nationale, cantonale, voire communale. Le premier vote de l'année 2022 a eu lieu dimanche 13 février. Avec un taux de 44% la participation fut légèrement inférieure la moyenne. Parmi les choix faits par le peuple il en est un qui doit intéresser la Genève internationale. Le Souverain (c'est ainsi que l'on désigne l'électorat en Suisse) a accepté une interdiction de la publicité pour le tabac qui atteint les enfants et les jeunes. Le score obtenu est particulièrement élevé, avec 57% de voix favorables au niveau national. Pour une initiative, cela est considéré comme un bon score. Surtout, l'interdiction est acceptée par quinze cantons, soit une large majorité, dont deux cantons où sont établies des multinationales du tabac: Neuchâtel et Vaud. À Genève, le texte obtient 75% des voix et est accepté dans toutes les communes.

Or, la publicité en faveur du tabac est une des principales clauses de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), adoptée par la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé le 21 mai 2003. C'est notamment une des rares clauses juridiquement contraignantes. La Suisse avait signé la CCLAT, et le Conseil fédéral – le gouvernement – souhaitait pouvoir la ratifier à terme. Il avait même proposé en 2015 un projet de «loi fédérale

sur les produits du tabac» qui remplissait les conditions d'une ratification. Le Conseil fédéral déclarait que: «Avec l'introduction notamment de restrictions en matière de publicité, de promotion et de parrainage, et l'interdiction de remise de produits du tabac aux mineurs, il [le projet] est en particulier compatible avec les exigences de base découlant de la CCLAT et devrait permettre, dans un deuxième temps, sa ratification». Hélas, ce projet a échoué devant le Parlement.

Les choses auraient pu en rester là. Mais le système politique suisse est unique, et il a ses avantages et inconvénients. Il est souvent critiqué pour sa lenteur. Certes. Mais c'est aussi un système où il est toujours possible de relancer un dossier. C'est ce qui s'est passé avec le vote du 13.2. Il s'agissait en effet d'une initiative populaire, le symbole-même de la démocratie directe qui caractérise le système politique suisse. Car, en Suisse, il suffit qu'un comité d'initiative recueille 100 000 signatures sur une période de 18 mois pour qu'un projet soit validé puis soumis au vote populaire. Ni le gouvernement ni le Parlement ne peuvent s'opposer au vote, et la décision populaire est définitive et obligatoire. Dans le cas présent, un comité a été formé par des associations de la société civile de différents horizons. Les initiatives fédérales ne peuvent cependant que porter sur des modifications de la Constitution.

Pour cette raison, le texte adopté le 13.2 est une nouvelle clause de la Constitution fédérale.

182 États sont Parties à la CCLAT. Le vote du 13.2 permettra-t-il à la Suisse de devenir Partie? Ça dépend. La CCLAT exige que chaque Partie «adopte des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou d'autres mesures appropriées» (paragraphes 2 et 3 de l'art. 13), mais avec un seuil «minimal» (paragraphe 4). Or, lorsqu'une initiative populaire est acceptée, le Parlement est tenu de mettre en œuvre la nouvelle norme constitutionnelle par le biais d'un acte législatif. Donc, au final, une éventuelle ratification de la CCLAT dépendra du contenu exact de la future loi sur les produits du tabac ainsi que de l'interprétation qui sera faite quant au rapport entre cette loi et les obligations de la CCLAT. Le score élevé obtenu par l'initiative donnera du poids aux forces progressistes au sein du Parlement. Mais même si, par hypothèse, le Parlement devait opter pour une transposition minimaliste de l'initiative, un pas significatif aura été fait vers un alignement de la Suisse avec le droit international. Et en tout état de cause, ce vote populaire est réjouissant pour la CCLAT et l'OMS, car il est rare que des principes importants de traités internationaux fassent l'objet d'un scrutin populaire. Ce soutien populaire peut être interprété comme un signal fort en faveur des objectifs de la CCLAT.



© shutterstock

Si l'on regarde la carte de la Suisse, on constate que l'initiative a été largement soutenue dans les régions latines du pays et bénéficiait aussi d'un fort soutien dans les parties urbaines de la Suisse alémanique. Elle a toutefois été rejetée dans la partie centrale du pays.

La grande majorité des initiatives fédérales sont rejetées et par le peuple et par les cantons. Au total, 350 initiatives populaires fédérales ont été déposées et 24 ont été acceptées entre 1891 et fin 2021. Dernièrement, deux initiatives ont été acceptées en 2014 et deux autres en 2021.

Parmi les autres objets soumis au peuple, on notera le rejet d'une proposition d'abolition du «droit de timbre», qui frappe les opérations d'augmentation en capital propre des entreprises. Le refus est net, avec 63% de non. Au plan financier, l'enjeu était limité. Mais ce vote est politiquement significatif comme indicateur d'une tendance pour de futurs votes en matière de fiscalité. Le peuple a également rejeté une proposition d'aide financière aux médias. Sur ce point, on constate un *Röstigraben*. Les nouveaux venus à Genève se demanderont ce qu'est le *Röstigraben*, mais la réponse, à savoir que c'est le fossé de rösti,

ne les aidera guère. Dans le jargon politique suisse, cette expression, qui est apparue au début du siècle passé, désigne un positionnement politique divergeant entre la partie alémanique et la partie latine du pays. Dans le cas présent, la Suisse latine a accepté la proposition de soutien aux médias et la partie alémanique l'a rejetée.

Ces deux votes étaient des référendums. Le droit de référendum en Suisse prévoit que certains projets de loi ou de traités internationaux approuvés par le Parlement peuvent être soumis au vote populaire. Pour ce faire, un comité

doit récolter 50 000 signatures en cent jours à compter de la date de publication officielle du projet. Si celles-ci sont validées, le vote a lieu et son résultat est définitif.

Un parti est-t-il sorti vainqueur de ce scrutin? Non, toutes les formations politiques ont enregistré des victoires et des revers. Le vote du peuple ne fut donc pas, dans son ensemble, un vote partisan, mais un vote sur des sujets. En revanche il se trouve que, lors de cette échéance de vote, la fortune fut défavorable aux autorités: Conseil fédéral et Chambres fédérales. Celles-ci n'ont en effet pas réussi à convaincre sur les deux référendums, et les Chambres s'opposaient vivement à l'initiative sur la publicité en faveur du tabac. Certains observateurs ont voulu y voir un signe de défiance à l'égard des autorités. Pour que cette hypothèse s'avère, il faudrait probablement qu'elle se vérifie sur plusieurs échéances de vote, pas seulement sur une seule. Ce qui peut en revanche être affirmé, c'est que cela démontre que le système suisse de démocratie directe fonctionne dans la mesure où il peut, le cas échéant, modifier la direction politique déterminée par les pouvoirs exécutif et législatif. ■

¹ Christian Pauletto dispense le cours «Institutions politiques suisses» à l'Université populaire du Canton de Genève

Day or Boarding Summer Camp

JFK SWISS OUTDOOR CAMP
Start exploring now!!!

"JFK Swiss Outdoor Camp is about challenges, about succeeding and exploring for children of 6 to 13 years old. It's about learning and teaching with nature but most of all, it's about living."

A summer camp like no other www.swissoutdoorcamp.ch